

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 mai à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 18 avril 2025

OBJET :	Membres en exercice : 44	Votants : 31
Non-valeur 7040971111/2025	Etaient présents : 28	
	Pouvoirs : 03	Abstentions : 00
N° Délibération : 2025/D003	Etaient excusés : 08	Contre : 00
	Etaient absents : 08	Pour : 31

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

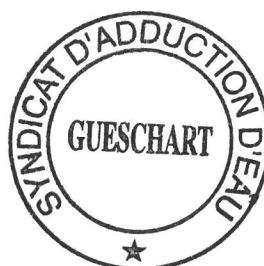
Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur remise par le SGC de Doullens en date du 06/02/2025 pour un montant total de 1 298,17 € TTC. (Liste n°7040971111/2025)

Monsieur le Président propose de refuser en non-valeur la liste n°7040971111/2025 (Titres 50/2018, 57/2020, 49/2021, 57/2022, 70/2022, 136/2022, 47/2023, 50/2023, 58/2023, 119/2023, 120/2023) et demande au Chef du Service de Gestion Comptable de Doullens à effectuer toute diligence nécessaire au recouvrement forcé des créances de la régie d'eau de la collectivité.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 07 mai 2025.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER